

# L'écho de Prunay

Bulletin trimestriel d'informations du village de Prunay



Janvier 2014

n° 87

# MAIRIE INFOS

## Ouverture du secrétariat :

Lundi : ) 17 h à 19 h

Mardi : )

Jeudi : ) 10 h à 13 h

Vendredi : )

Tél/Fax : 03.26.61.72.44

---

## ORDURES MENAGERES

A compter du 2 janvier 2014, le tri se simplifie : les papiers, magazines et prospectus sont désormais à déposer dans le bac jaune avec les emballages et plastiques.

Si vous êtes équipés d'un mini bac jaune à anse, le volume sera insuffisant, ainsi continuez à sortir vos 2 bacs (jaune et bleu) en attendant que le jaune soit remplacé par un bac à roues au courant du premier trimestre.

**Pas de changement des jours** de collecte mais **changement des horaires**. Sortez vos bacs le soir.

- Modulos bacs jaune et bleu : à sortir le **MARDI SOIR**

- Poubelles couvercles bordeaux : à sortir le **JEUDI SOIR**

Deux bennes à verre sont à votre disposition. Une près de la salle des fêtes et une rue de la Grosse Croix. Elles sont accessibles tous les jours. Pour le bien-être des riverains, il est interdit de déposer ses verres de 20 heures à 8 heures. Nous vous remercions de votre compréhension.

## ASSISTANTE SOCIALE :

Nous vous rappelons que L'assistante sociale dont dépend notre commune assure une permanence tous les 1er Mardi de chaque mois, de 14 heures 15 à 16 heures 30 à la mairie.

En janvier, la permanence aura lieu le mardi 15.

Si vous désirez la contacter entre temps, vous pouvez lui téléphoner au 03.26.97.00.94.

Elle assure également une permanence dans les communes suivantes :

Val de Vesle : le 4ème mardi de 14 h 30 à 16 h

Sillery : le 2ème jeudi de 9 h 30 à 11 h 00

Petites Loges : 3ème mardi de 14 h 30 à 16 h 00.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune français (garçon et fille) âgé(e) de 16 ans, doit effectuer la démarche de recensement militaire auprès de la mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du trimestre civil incluant sa date anniversaire.

L'intéressé (e) ou son représentant légal devra se présenter muni du livret de famille et de sa carte d'identité. Une attestation de recensement sera remise. Cette démarche déclenchera l'appel à la journée du citoyen.

Ces attestations doivent être obligatoirement fournies pour passer tout examen scolaire, professionnel et de conduite. Cette formalité vous permettra d'être inscrit d'office sur la liste électorale dès votre majorité.

Né(e) entre Janvier et Mars 1998 : recensement entre la date anniversaire et le 31 Mars 2014.

Né(e) entre Avril et Juin 1998 : recensement entre la date anniversaire et le 30 Juin 2014.

Né(e) entre Juillet et Septembre 1998 : recensement entre la date anniversaire et le 30 Septembre 2014.  
Né(e) entre Octobre et Décembre 1998 : recensement entre la date anniversaire et le 31 Décembre 2014.

## LISTES ELECTORALES.

La date limite pour les inscriptions sur les listes électorale est le 31 Décembre.

L'imprimé d'inscription doit être accompagné de la photocopie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

## CARTES D'IDENTITE

### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la validité des cartes d'identité passe à 15 ans.

Les cartes d'identité valides au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarches particulières.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures lors de la délivrance de la carte.

Les motifs de changement de carte d'identité sont : la perte ou le vol, le changement d'état civil ainsi que le changement de domicile.

# ETAT CIVIL ANNEE 2013

## NAISSANCES :

Thaïs OLIVEIRA	2 FEVRIER
Lilou SIRONDELLE	14 FEVRIER
Eloïse BLANC	8 MARS
Salomé FRANCOIS	31 MAI
Oscar CRAPEZ	21 JUILLET
Soazic MOREAUX	3 SEPTEMBRE
Paolo GARCIA TORRES	17 SEPTEMBRE

## MARIAGES :

José VASSEUR	
et Amandine DRAECK	30 AOUT
Quête 50 euros au bénéfice des sapeurs pompiers de Prunay	
Xavier KRYSA	
et Christine GENARD	26 OCTOBRE

## DECES :

Marie-France WACOMBER	10 JANVIER
Jean-Paul MACQUET	28 NOVEMBRE

# CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 17 octobre 2013

### Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le conseil décide de ne pas user de son droit de préemption à l'occasion de la vente des propriétés suivantes :  
Parcelle AE 92 de 30 m<sup>2</sup>, échangée avec la parcelle AE 136 de 30 m<sup>2</sup>, émanant de la division de la parcelle AE 90.  
Parcelle AD 128 de 370 m<sup>2</sup> sise 3, rue des Places.  
Parcelles AE92 et AE 135 de 945 m<sup>2</sup> sises rue d'Avignon.

### Plan d'Occupation des Sols :

Le permis de construire d'un hangar sur la Zone Artisanale a été rejeté : les limites séparatives des propriétés sont non-conformes à la réglementation. Le conseil accepte la modification simplifiée du POS à mettre en cohérence avec le code de l'Urbanisme, sur les zones cadastrées Ux de la commune.

A noter : La décision de réviser le POS est reportée.

### Plan Local d'Habitat :

Le conseil n'émet pas d'avis sur l'objectif de Reims de créer 1200 logements supplémentaires par an.

### Travaux d'éclairage public :

L'éventualité de la prise en charge financière de la mise en lumière de l'église, par Reims Métropole est évoquée, ainsi que la proposition d'allonger le temps d'éclairage sur le village.

### Transport à la Demande :

Actuellement, 34 usagers sont inscrits au dispositif TAD.

### Micro-crèche :

L'installation d'un « Algéco » ou la rénovation de l'ancienne salle des jeunes sont à l'étude.

### Eglise :

Le conseil est informé des travaux à engager dans la sacristie pour changer le plancher dégradé par un dégât des eaux.

### Signalisation :

Une commission est chargée de travailler sur la réglementation de la circulation sur le village.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 22 novembre 2013

Excusé : Nicolas Pintaux

### Assurance statutaire pour les agents de la commune, titulaires ou stagiaires :

Le conseil décide de reconduire, à la suite d'un appel d'offre sollicité par le centre de gestion, l'assurance maladie des agents communaux, auprès de CNP Assurances pour 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Signalisation :

La commission Voiries et Réseaux présente une étude sur la sécurisation du village. Celle-ci propose des aménagements autour des rues du Gué Sarrazin, de la Peille, des Bournots, de la Voie du Moulin, ainsi qu'une réglementation des priorités dans le village.

**Plan d'Occupation des Sols :**

Le conseil décide la révision du POS, valant PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec 8 voix pour et 1 abstention.

**Modification des statuts du SIEM :**

Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) sollicite la commune pour proposer l'élargissement de ses domaines d'intervention, notamment la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et le développement des énergies renouvelables. Le conseil adopte les modifications de statuts à l'unanimité.

**Collège Georges Braque :**

Le collège Braque propose l'achat d'ouvrages sur le thème de la Grande Guerre. Le conseil décide de réserver 2 exemplaires, pour l'école, et pour la bibliothèque.

**Création d'un poste d'agent technique à temps plein :**

Le Comité Technique Paritaire accorde la création d'un poste à temps plein.

**Trésorerie :**

Le conseil prend connaissance du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, qui informe que la trésorerie de Pontfaverger ne recueille plus les titres de paiement des habitants de Prunay. Désormais, la trésorerie est transférée à Reims Municipale, 130, rue Gambetta à Reims.

**Panneau lumineux :**

L'achat et l'installation d'un panneau d'informations lumineux est à l'étude.

**Transport à la Demande :**

La commune a fait part aux responsables du TAD des dysfonctionnements comme la durée trop importante du transport, l'arrêt sur Reims trop loin du centre ville, et un arrêt manquant sur la Zone Artisanale.

**Micro-crèche :**

Le conseil est favorable à l'aménagement d'une micro-crèche dans le village sous certaines conditions : le coût de l'aménagement et l'endroit de l'accueil. Le dossier sera visé par la Protection Maternelle et Infantile en décembre.

**Appartement :**

L'appartement à l'étage de la mairie se libère. Le remplacement de la chaudière est à l'étude.

**Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics :**

Une consultation est lancée sur l'accessibilité des bâtiments communaux.

**Rythmes scolaires :**

Une commission travaille sur l'organisation de l'accueil des élèves à l'occasion du changement des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 20 décembre 2013

Excusés : David Kéré, Nicolas Pintaux

**Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la propriété sise rue du Président Roosevelt, parcelle AD 215 d'une superficie de 809 m<sup>2</sup>.

#### **Groupement de commande:**

Reims Métropole propose un groupement de commandes dans le but d'optimiser les achats sur des marchés régulièrement renouvelés dans divers domaines : l'habillement professionnel, la papèterie scolaire, les espaces verts, la communication, la construction et l'entretien de bâtiments, le transport, l'informatique, la bureautique et la téléphonie. Le conseil autorise le maire à signer la convention qui officialise l'adhésion au groupement de commande.

#### **Modifications concernant les recouvrements de factures :**

Le conseil décide d'arrêter la régie qui permettait à la mairie de recevoir les montants de factures, qui transitaient ensuite au trésor public. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les règlements de factures se feront directement à Reims Municipale, 130, rue Gambetta.

#### **Micro-crèche :**

Le conseil étudie les modifications apportées au plan de rénovation de l'ancienne salle des jeunes, qui accueillerait provisoirement la micro-crèche. Le coût des travaux s'élèverait à 13 425 Euros. Le conseil émet une réserve en attendant des garanties de pérennité du projet.

#### **Prêt de matériel :**

Le conseil autorise le maire à signer la convention qui permet la mise à disposition par Reims Métropole de matériel à ses communes membres. Barrières, tentes, garde-corps, tables, chaise, chariots, utilitaires, remorques deviennent ainsi à disposition.

#### **Panneau d'informations numérique :**

Le conseil réfléchit à l'achat d'un panneau d'informations digital ainsi qu'à son emplacement. Une rencontre sera organisée avec les représentants des entreprises retenues.

#### **Elections municipales :**

La commune recense officiellement 1067 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, les élections seront organisées avec des listes fermées avec une parité obligatoire (voir article ci-après).

#### **Signalisation :**

La réflexion sur la sécurisation du village prend fin ; l'installation de panneaux, des tracés et la révision du plan de circulation n'attendent plus que les dossiers de demande de subventions.

#### **Benne à verre :**

Une benne à verre enterrée a été installée près de la salle des fêtes, ainsi que son accès direct de la rue de la Pompelle. Les horaires d'utilisation restent les mêmes.

#### **Poubelles :**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, seule la poubelle jaune accueillera tous les recyclables, y compris les journaux et papiers (voir article ci-après).

#### **Site Internet :**

La commission poursuit le travail de mise en forme et d'alimentation de site internet officiel de Prunay.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, PRUNAY comptera officiellement 1067 habitants.**

**La cérémonie des vœux du Maire aura lieu  
le vendredi 17 janvier 2014  
à 19h dans la salle des fêtes de Prunay.**



11 Novembre 1913

11 Novembre 2013



## *Prunay à l'heure de la Belle Époque*

C'est dans une ambiance guinguette particulièrement chaleureuse et en costumes de la Belle Époque, que les habitants de Prunay ont été accueillis à la Salle Socio-Culturelle en ce Lundi 11 novembre 2013. Les passionnés d'histoire locale, par leurs recherches et leur travail minutieux, ont voulu ainsi les faire entrer dans la vie quotidienne de nos grands, voire, arrière grands parents avant la grande guerre.

Nombreux sont ceux qui ont goûté au charme des vêtements d'autrefois, qui ont redécouvert cette époque foisonnante en inventions, et se sont souvenus des plaisirs et des contraintes de la vie paysanne, grâce aux nombreux documents, objets, photos, et scénettes qui leur ont été proposés. C'est ainsi que chacun a pu se remémorer les grands événements de la première décennie du XXe siècle à travers l'histoire locale et surtout ....



*Admirer les frous frous de nos grands-mères*



*S'essayer à la vie paysanne*



*Faire un détour par l'école*



*« taper le carton » avec Mr le Maire et Mr le Curé...*



*Se délecter des « cancons » des lavandières au lavoir*



*Et repasser la dictée du certificat d'études à l'encre violette et à la plume sergent major*

Bravo aux bénévoles pour leur travail, leurs recherches et cette superbe plongée dans la Belle Époque. Un grand merci aussi à tous ceux et celles qui ont prêtés des livres, journaux, documents, photos, accessoires en tout genre et qui ont participé indirectement à la réussite de cette journée exceptionnelle... Et à bientôt !

## RENDEZ-VOUS 11 Novembre 2014

Les bénévoles commencent déjà à travailler sur l'exposition qui entamera les commémorations du centenaire de 14-18

### PRUNAY :

....Les cloches sonnent à la volée en ce samedi 19 avril 1914. Après un hiver particulièrement long et rigoureux, puisqu'il a neigé jusqu'en mars, ce mois d'avril est délicieusement clément et ensoleillé.

Et ce printemps commence bien, par le mariage de Juliette Gabrielle Gascon et d'Eugène Dérivet. Ce même jour est également célébré le mariage de la sœur d'Eugène et amie de Gabrielle, Berthe Dérivet et de Lucien Nolleau, le village est en liesse. Ce qu'il peut bien se passer au-delà des Balkans est bien loin des préoccupations des villageois... Et pourtant d'ici quelques semaines...



*Eugène Dérivet et Juliette Gabrielle Gascon*

Aidez-vous à écrire la suite...

Nous sommes toujours à la recherche de photos (de famille), de correspondances, d'objets, de vêtements etc...

Tout ce qui pourrait nous permettre d'enrichir nos données et de vous retrouver

Le 11 Novembre 2014, à la découverte du prochain chapitre  
Prunay 1914 – 1915.

Nous aimerions en particulier retrouver des photos de nos héros morts pour la France dont la liste figure sur le monument aux morts :

<i>Anot Emile</i>	<i>Dessaint Adrien</i>	<i>Notret Lucien</i>
<i>Anot Gaston</i>	<i>Duval Achille</i>	<i>Notret Ovide</i>
<i>Apert Fernand</i>	<i>Fer Henri</i>	<i>Pertin Adrien</i>
<i>Apert Léon</i>	<i>Guérin André</i>	<i>Pinte Henry</i>
<i>Chamberlin Emile</i>	<i>Henras Georges</i>	<i>Pinte Marcel</i>
<i>Charlot Désiré</i>	<i>Henras Paul</i>	<i>Poinsenet Victor</i>
<i>Cuperly René</i>	<i>Joneaux André</i>	<i>Prévotiaux Arthur</i>
<i>Dérivet Eugène</i>	<i>Joneaux Henri</i>	<i>Prévotiaux Lucien</i>
<i>Dérivet Paul</i>	<i>Moreaux Denis</i>	<i>Viltard Esther</i>

**CONTACTS** : Marie-Christine URBAIN 03-26-61-73-14, Corinne LAINE 06-86-40-36-04  
Laurence FRANSQUIN 03-26-61-73-80 Michel BRANDON 03-26-61-72-12  
Danièle PINTAUX 03-26-61-71-12 Eric JUNIER et Frédéric LEPAN à la MAIRIE.

# 10 + 5 ans



## ■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## VEND VOLKSWAGEN TARO

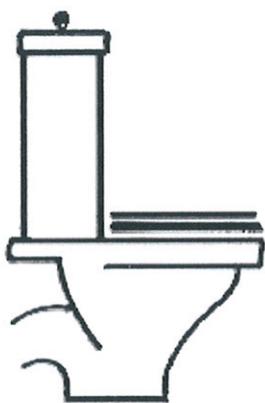
Contrôle technique effectué, vendu dans l'état.

Renseignements en mairie et au 03.26.61.72.44

Faire offre sous enveloppe  
avant le vendredi 24 janvier 2014.



## ASSAINISSEMENT



L'appel d'offres a été lancé le 10 décembre 2013. Face aux nombreuses questions, une réunion d'informations sera organisée. Chaque propriétaire sera contacté et rencontré pour finaliser l'installation personnalisée.

Pour de plus amples renseignements,  
contacter Reims Métropole  
Direction de l'eau et de l'Assainissement  
au 0 800 818 493 ou au 03.26.77.70.40.

**L'O** n°6  
**à la lettre**  
Agissons ensemble  
pour protéger l'eau

Que vous soyez un particulier ou un professionnel agricole, qu'il s'agisse du stockage de produits pétroliers, d'engrais liquide ou de produits phytosanitaires, la réglementation encadre la conception des cuves de stockage, leur emplacement ou encore les informations à faire figurer à proximité... L'objectif de ces règles de stockage est notamment d'éviter les pollutions de la ressource en eau.

Pour obtenir plus d'informations sur ces réglementations et sur la préservation de la ressource en eau les numéros complets de « L'O à la Lettre » sont à votre disposition en mairie ou à l'adresse suivante : <http://eau.reismetropole.fr/Protger.html>. Vous pouvez également vous

*Merci à tous les bénévoles, ainsi qu'aux employés communaux, qui ont illuminé le village, décoré le parvis de l'église, exposé des crèches, proposé des animations . . . pour que cette période des fêtes reste un moment privilégié de bonheur, de partage et de rencontres.*

**BOULANGERIE  
PATISSERIE  
ATOUT PAINS**  
M. & M<sup>me</sup> POTET  
03.26.61.73.24

**TABAC PRESSE  
LOTERIES LIBRAIRIE**  
DANJON  
03.26.61.72.00

**ARMELLE  
COIFFURE**  
03.26.61.70.28

**RESTAURANT BAR  
L'ARDOISE**  
03.26.61.72.54

**HAUT de GAMME**  
Benjamin LESCUT  
Facteur de pianos.  
03.26.61.71.84.

**CHAMBRES  
D'HÔTES**  
« La Bertonnerie »  
03.26.49.10.02  
06.87.50.49.30

**PIZZA**  
«Au feu de bois»  
1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> mardi  
06.89.40.99.89

**François DE CASTRO**  
Plomberie  
Installation sanitaire  
Travaux et Dépannage  
06.11.52.95.01

**JF BATIMENT**  
Travaux intérieurs  
& extérieurs  
03.26.36.04.51  
06.07.98.83.63

**ADG Peintures**  
03.26.85.35.29  
06.10.17.29.52

**RENOVMI**  
Relooking  
de meubles  
07.77.90.55.10

**MM.AUTO.NET**  
Achat Vente  
Automobiles  
06.67.75.62.21

**VIELLARD Thierry**  
Travaux publics  
& particuliers  
03.26.61.74.17

**CLP DEPANNAGE**  
Menuiserie PVC  
Installation & Pose  
06.10.30.09.24

# BONNE ANNÉE 20



## DE LA PART DE TOUS LES COMMERCE ET LES ARTISANS DE PRUNAY

**PLOMBERIE  
CHAUFFAGE  
BARRAS**  
03.26.84.94.39

**GARAGE**  
Automobile,  
Agricole, Poids lourds:  
03.26.61.71.16

**YANN PHILIPPOT**  
«Une autre vision  
du jardin»  
03.26.84.70.26.



**014**

**YVES GENIN**  
Terrassement,  
Maçonnerie,  
Aménagement extérieur.  
03.26.61.75.11.

**LA GRANGE  
AUX CHATS**  
Elisabeth Colas  
03.26.61.84.09

**FERRONNERIE  
SERRURERIE**  
Denis MESSIAEN

**EUROLEC**  
Electricité Générale  
06.19.11.14.16  
03.26.61.75.19

**L'ARTISAN  
EBENISTE**  
Philippe ROLLOT  
03.26.83.17.78

**TECHNIQUES  
SURFACES**  
rénovation  
& nettoyage  
03.26.08.49.03

**SARL PINTAUX**  
Terrassement,  
Démolition  
03.26.61.72.89

**BERGELYNE**  
Médium Coaching  
Parapsychologue  
Numérologie  
03.26.07.65.28  
06.80.33.44.88

**MARNE BÉTON**  
Béton prêt à l'emploi  
particuliers  
& professionnels  
03.26.08.76.25

**REIMS AVIATION  
INDUSTRIES**  
03.26.48.46.65

**CHAMPAGNE  
CUPERLY**  
03.26.05.44.60

**AEROLEAN**  
Constructions  
aéronautiques et  
spatiales



**HYGENA**  
centrale de distributeur  
de cuisiniste  
03.26.46.86.00

**RIWAL**  
location de nacelles  
et chariots élévateurs  
03.26.03.07.91

**GUILLOUARD  
LEVAGE**  
location de grues,  
chariots & nacelles  
03.26.85.98.25

**TAXI LA VIGNE**  
06.01.81.52.72

**SOMMET**  
Maintenance  
mécanique,  
usinage, réparation  
03.26.07.88.83

**SCENIUM**  
Art et  
Techniques de Scènes  
03.26.50.04.04

**HOTEL  
RESTAURANT  
L'ESCALE**  
03.26.61.75.56



**RCANTS  
Y**

# Collecte des déchets

Décembre 2013

... / ...

En raison du jour férié du 1<sup>er</sup> janvier 2014, votre première collecte du bac jaune est décalée au **2 janvier 2014**. Le service suivant se déroulera le mercredi 8 janvier 2014.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier au soir, vos bacs à couvercle jaune sont à présenter au ramassage.

Un calendrier rappelant les consignes de tri et les jours de ramassage sera diffusé en boîte à lettre vers le 15 janvier. Conservez ce document, il vous sera utile tout au long de l'année.

Le volume de votre bac jaune (bac à roues) est insuffisant ? Contactez Tri Info au 03 26 02 90 90 afin d'obtenir gratuitement son remplacement.

Nous vous remercions également que les habitants de Cernay les Reims et Prunay peuvent accéder uniquement aux cinq déchetteries de l'agglomération rémoise. Vos déchetteries les plus proches sont situées rue de l'Escaut à Reims (quartier Europe) et rue de Chalons à Sillery.

Vous souhaitant d'agréables fêtes de fin d'année.

Nous vous remercions de votre compréhension face à ces mesures prises dans l'intérêt général et vous prions de croire Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs

**Service collecte des déchets et animations**  
**Reims Métropole**

Chère Madame, Cher Monsieur,

A compter du **2 janvier 2014** les ramassages de vos déchets seront réalisés par le Sycodec pour le compte de Reims Métropole.

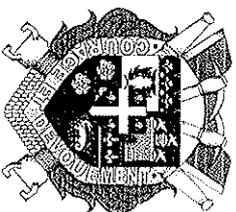
Ainsi, **le geste de tri se simplifie pour vous : les papiers, magazines et prospectus sont désormais à déposer dans le bac jaune** avec les emballages. Si vous êtes équipés d'un mini bac jaune à anse, le volume sera insuffisant pour y déposer emballages et papiers, ainsi continuez à présenter vos 2 bacs (jaune et bleu) en attendant qu'il soit remplacé par un bac à roues au courant du premier trimestre. Un nouveau feuillet vous informera de ce changement gratuit et automatique dans votre commune.

Les jours de collecte restent les mêmes, mais **les horaires de passages vont changer dans la matinée**. Il est **donc conseillé de sortir les bacs la veille** du jour de collecte.

- **Déchets non recyclables (bacs à couvercle bordeaux ou vert)** : la collecte est maintenue le vendredi dans la matinée.

- **Déchets recyclables (bacs à couvercle jaune)** : la collecte est maintenue le mercredi matin.

... / ...



UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS POMPIERS DE LA MARNE  
& COMMUNE DE PRUNAY



UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS POMPIERS DE LA MARNE

**PROGRAMME DE FORMATION P.S.C.1**  
(Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

DUREE : 8 heures de formation

TARIF : 60,00 € par can'tidat

NOMBRE DE PARTICIPANTS : par groupe de 10 ou 20 stagiaires

INTERVENANT : Moniteurs de secourisme

MATERIEL : Mannequins adulte, enfant et nourrisson –  
Vidéoprojecteur – D.A.E. – Maquillage pour  
réalisation des cas concrets

OBJECTIF DE LA FORMATION :  
➤ Acquérir les connaissances essentielles pour  
intervenir efficacement dans une situation d'urgence  
➤ Obtenir un certificat de compétence de citoyen de  
sécurité civile et un livret PSC1

PROGRAMME DE FORMATION :  
➤ La protection  
➤ L'alerte  
➤ La victime s'étouffe  
➤ La victime saigne abondamment  
➤ La victime est inconsciente  
➤ La victime ne respire pas  
➤ Formation D.A.E. (défibrillateur automatisé externe)  
➤ La victime se plaint d'un malaise  
➤ La victime se plaint après un traumatisme

Documents à joindre à votre demande : - 1 chèque de 60,00 € à l'ordre de U.D.S.P.M.

- 1 photo d'identité
- 3 timbres à 0,63 €
- 1 timbre à 1,05 €
- 1 enveloppe Format A 4

Nombre d'heures de formation : 8 heures.

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en considération.

Seuls les dix premiers dossiers seront retenus.

Coupon à envoyer avec le paiement et le dossier complet.

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL : ..... VILLE.....

TELEPHONE : .....

NE(E) le:.....à (Ville).....

DATES DE PREFERENCE : EN 1 SAMEDI  
EN 1 JOUR DANS LA SEMAINE

Date et signature

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS  
Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : secourisme@udsp51.fr – site internet : www.udsp51.fr

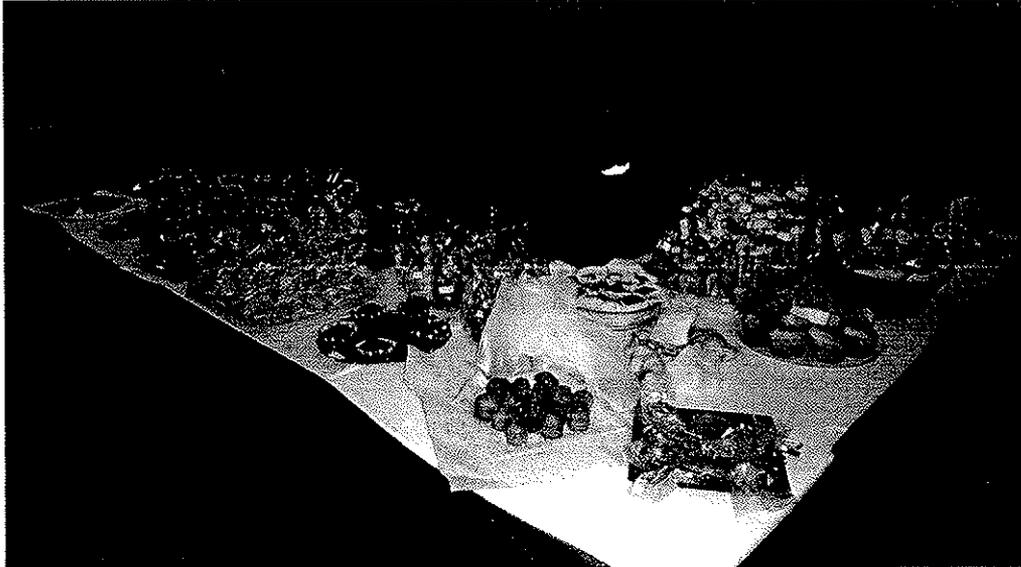
Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France  
Commission Secourisme (Agrément préfectoral n° 804 du 14 décembre 2010 – n° 21510122751 de prestataire de formation)  
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 - Code APE/NAF : 9499 Z

Renseignements et coupon d'inscription disponibles en mairie

# FETE DE NOEL à l'école de Prunay

La fête de Noël fut particulièrement réussie cette année !

Des gâteaux appétissants...



De jolies décorations de Noël ...



De très beaux chants...

## **DEGRADATIONS & TAPAGE NOCTURNES**

Parents, quelques jeunes visiblement alcoolisés, prennent les rues du village comme terrain de jeu : des œufs ont été jetés sur des façades, des vitres ont été brisées.

La gendarmerie, informée de ces virées nocturnes, patrouille régulièrement.



Un grand merci à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réussite de cette soirée !

Joyeuses fêtes de Noël !

Bonne année 2014 !



## CONCOURS DE NOËL



Voici venu le moment de révéler au monde entier les résultats du concours de l'Echo de Prunay, édition 2013 :

Parmi les cent œuvres uniques, les dix lauréats primés sont :

Julia CHARTREAU (PS), Rosa GARCIA TORRES (PS), Bastien CAMPOMENOSO (MS), Castille PINTAUX (MS),  
Marie LORRAIN (GS), Eloïse RICCIUTELLI (CP), Nicolas MARTINELLO (CE1), **Zoé JACQUEMART (CE2)**,  
Léonie LOLL (CM1), Thomas GRANGE (CM2).

Merci, encore et toujours à tous les enseignants de l'école qui permettent que ce concours existe, et soit une réussite non seulement par le nombre de participants, mais aussi par la qualité des œuvres proposées.

# LES TARIFS DE LA CANTINE, DE LA GARDERIE, DES ETUDES SURVEILLEES

REPAS	3,30 €	5,00 €
GARDERIE	1,70 €	par enfant
REPAS 3 ENFANTS	3,30 € par enfant	4,30 €
GARDERIE	1,00 € par enfant	par enfant
GARDERIE DU MATIN		1,60 €
GARDERIE DU SOIR		2,30 €
ETUDES SURVEILLEES		3,00 €

## RYTHMES SCOLAIRES

Une commission composée de parents, d'enseignants et d'élus travaillent pour organiser la prochaine année scolaire avec les changements de rythmes scolaires.

**Horaires : organisation hebdomadaire.**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 11h30	8h30 11h30	8h30 12h	8h30 11h30	8h30 11h30
13h30 15h45	13h30 15h30		13h30 15h45	13h30 15h30

**Ce qui ne change pas :**

- la garderie du matin de 7h30 à 8h30.
- la cantine le midi de 11h30 à 13h30 (hormis la cantine du mercredi de 12h à 13h30).
- La garderie du soir de 16h30 à 18h.
- Les études surveillées de 16h30 à 18h (selon la demande).

**Ce qui change :**

- la fin des cours à 15h45 les lundis & jeudis
- la fin des cours à 15h30 les mardis & vendredis
- les cours du mercredi de 8h30 à 12h.
- La cantine le mercredi de 12h à 13h30.

De plus amples renseignements vous seront fournis dès que possible.

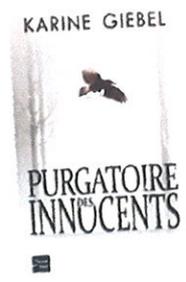
Rappel des horaires d'ouverture: le mercredi de 17 à 19 h

UN dimanche par mois de 11 à 12h : 12 janvier, 02 février, 16 mars, 06 avril, 11 mai et 1er juin 2014

COTISATION ANNUELLE: 12 €

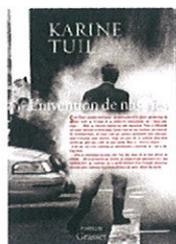
PARTICIPATION: Livre adulte 0.50 € / mois et Livre enfant 0.30 € / mois

## ! COUPS DE CŒUR DES BENEVOLES !



Micheline a dévoré Michel BUSSI 'Ne lâche pas ma main' et Camilla LACKBERG 'Le gardien de phare' fait toujours partie de ses chouchous

Delphine a découvert Karine GIEBEL 'Le purgatoire des innocents' ou 'Juste une ombre' et adore toujours Harlan COBEN 'Ne t'éloigne pas'



Véronique est tombée sous le charme de Karine TUIL avec 'L'invention de nos vies'

Dominique a lu Pierre LEMAITRE 'Au revoir là-haut', un très bon roman populaire, aime toujours le style de Sylvie GERMAIN avec 'Petites scènes capitales' et a bien ri avec 'l'extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikéa' de Romain PUERTOLAS.



La série des Kinra girls pour les filles s'arrache comme des petits pains!

Les lectures de 2014 seront peut-être parmi les romans qui arrivent dans votre bibliothèque:

'Plonger' de ONO-DIT-BIOT

'Noces de neige' de Gaëlle JOSSE

'Fétiches' de Mo HAYDER

'Dernier verre à Manhattan' de Don WINSLOW

'Mauvaise Etoile' de ELLORY

Et pour les jeunes lecteurs, de nombreuses bandes dessinées comme

'La quête d'Éwilan',

'Kairos',

les Sisters,

'Astérix chez les Pictes'

BELLES LECTURES ET MEILLEURS VŒUX POUR 2014

# Municipales 2014 : les nouvelles règles dans les communes de 1 000 à 3 499 habitants

**L**es **23 et 30 mars 2014**,  
vous élirez vos conseillers municipaux.  
Ceux-ci désigneront ensuite le maire et les adjoints  
de votre commune.  
Attention, une récente loi a modifié vos pratiques !

*Vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote à la date  
du scrutin ? Pensez à la procuration de vote.*

## Quatre changements pour vous

### 1. Vos papiers s'il vous plaît !

Pour exercer votre droit de vote, vous devez  
obligatoirement présenter, en plus de **votre carte  
électorale, un titre d'identité** (carte d'identité,  
passeport, permis de conduire... Ces titres  
doivent être en cours de validité, à l'exception de  
la carte nationale d'identité ou du passeport qui  
peuvent être périmés).

### 2. Un nouveau mode de scrutin

Exit le scrutin majoritaire, désormais, les élections  
se dérouleront au **scrutin de liste**.

### 3. La fin du panachage !

Fini la possibilité de rayer ou d'ajouter des  
candidats ou encore d'en modifier l'ordre de  
présentation !

**Les listes sont bloquées, il est  
impossible de les modifier.**



**Rangez vos stylos !**

### 4. 1 seul vote, mais 2 élections...

Les conseillers communautaires (anciennement  
délégués communautaires) sont les représentants de la  
commune au sein de la communauté de  
communes ou d'agglomération. Ils seront élus  
simultanément avec les conseillers municipaux.

Le jour des élections, chaque bulletin de vote  
comprendra deux listes de candidats :

- une **liste de candidats au mandat de  
conseiller municipal**
- une **liste de candidats** (tous issus de la  
première liste) **au mandat de conseillers  
communautaires**.

Les deux listes alterneront des candidats  
hommes et femmes = **PARITÉ**

Pour la première fois, vous procéderez  
directement à l'élection des **conseillers  
communautaires** = **SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

## Pour que votre vote compte...

### 1. Choisissez un seul bulletin !

Dans l'isoloir, vous devrez insérer un seul  
bulletin de vote dans l'enveloppe. La présence  
dans l'enveloppe de plusieurs bulletins  
différents entraînera la nullité du vote.

Ainsi, lorsque vous faites le choix d'une liste de  
candidats pour le conseil municipal, vous faites  
automatiquement le choix pour la liste de candidats au  
conseil communautaire présente sur le même bulletin  
de vote. → **Impossibilité de dissocier les 2 élections**

### 2. N'inscrivez rien dessus !

**Les listes sont bloquées.** Le panachage étant  
proscrit, il est **impossible de modifier ces listes**.  
De plus, toute inscription pourrait être analysée  
comme un **signe de reconnaissance** entraînant  
la nullité de votre vote.

Vous devez absolument proscrire :

- apposition de signes divers (croix, ronds,  
tirets...)
- bulletin de vote intact au nom d'une liste  
accompagné d'un bulletin d'une autre liste  
dont les noms sont tous rayés
- pliage spécifique, froissement, déchirure,  
coupage ou perforation
- bulletin de vote accompagné d'un autre  
papier ou objet

- bulletin plié dans une enveloppe elle-même placée dans l'enveloppe du scrutin

Cette liste n'est pas exhaustive...



*Bref, choisir un bulletin, l'insérer dans l'enveloppe et puis c'est tout !*

## Le mode de scrutin

- **1 bulletin = 1 voix** : les suffrages sont décomptés par liste
- Il y aura un seul tour si une liste obtient plus de 50 % des voix = **MAJORITÉ ABSOLUE**. Dans ce cas, cette liste remporte la moitié des sièges à pourvoir = **PRIME MAJORITAIRE**.  
L'autre moitié est ensuite répartie entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5% des suffrages. = **RÉPARTITION A LA PROPORTIONNELLE**
- En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages au premier tour pourront se représenter.

À l'issue du vote, la liste obtenant le plus de suffrages remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie selon les mêmes modalités qu'au premier tour.

C'est ce qu'on appelle un scrutin de liste à deux tours à la proportionnelle avec prime majoritaire...

## Élection du maire et des adjoints

Lorsque vous voterez les 23 et 30 mars 2014, vous élirez les conseillers municipaux. Vous ne procéderez pas directement à l'élection du maire ou des adjoints car c'est le conseil municipal qui s'en chargera.

## Élection du président et des vice-présidents de la communauté

De la même manière que pour le maire ou les adjoints, les 23 et 30 mars prochains, vous procéderez uniquement à l'élection des conseillers communautaires de votre commune. Ces derniers se réuniront ensuite avec les conseillers communautaires des autres communes qui composent votre communauté de communes ou d'agglomération pour élire parmi eux le président ainsi que les vice-présidents.



**AUX URNES, CITOYENS ! FORMEZ VOS OPINIONS !**

## ELECTIONS MUNICIPALES :

**Dimanche 23 MARS & Dimanche 30 MARS 2014**

## ELECTIONS EUROPEENNES :

**Dimanche 24 mai 2014**

**NOUVEAU  
À  
PRUNAY**





## COUP DE PROJECTEUR SUR...

### LE DEROULEMENT D'UN TRANSPORT LE JOUR J

Quelques conseils à suivre pour le bon déroulement de mon transport :

- Lors de ma prise en charge à l'aller et au retour, je me tiens prêt à partir à l'horaire et au lieu de rendez-vous convenus avec la Centrale de réservation
- L'horaire ou la destination prévus lors de ma réservation, ne peuvent être modifiés le jour même
- En cas de doute sur ma réservation, j'interroge la Centrale de réservation et non le conducteur-accompagnateur
- TRÉMA est un service de transport collectif, ce qui implique la présence d'autres usagers dans le véhicule lors de mon déplacement
- Je respecte les règles de sécurité à bord du véhicule, notamment le port de la ceinture
- Je suis autorisé, lors de mon déplacement, à transporter des bagages ou colis, mais ceux-ci, peu encombrants et peu volumineux sont limités à un sac par personne
- Je privilégie mes horaires de déplacements (loisirs, rendez-vous médicaux...) en dehors des heures de pointes. J'évite les créneaux horaires suivants : 07h-09h et 16h-18h du lundi au jeudi, 07h-09h et 12h-14h le vendredi, et entre 11h-12h30 le dimanche

Les objets trouvés dans les véhicules sont centralisés dans les locaux du service TRÉMA où ils peuvent être récupérés sur justificatif ou être remis au propriétaire à l'occasion d'un nouveau déplacement

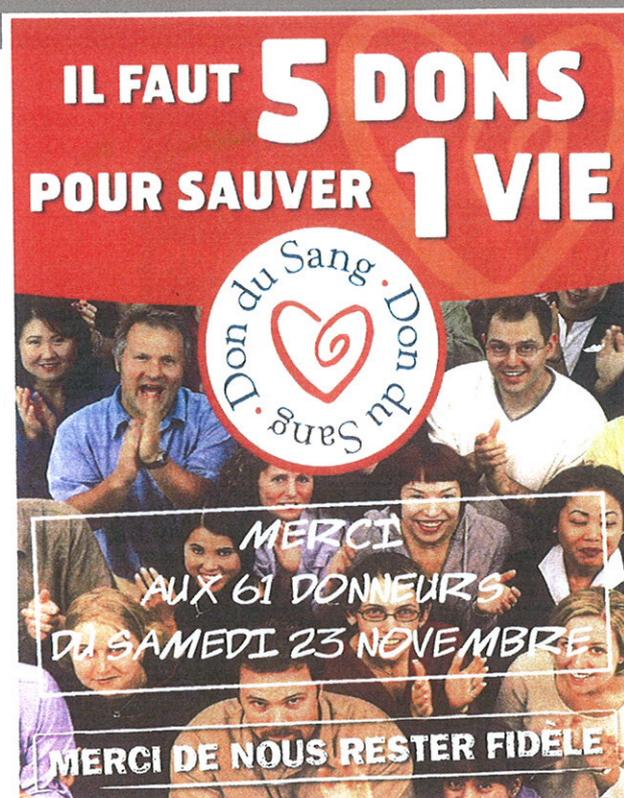
## Voeux

Nos équipes vous ont accompagné avec beaucoup de plaisir tout au long de cette année. Parce qu'il n'existe pas de résultat sans effort, nous mettons tout en œuvre pour que nos compétences soient à la hauteur de votre confiance.

Tréma: 22 rue des Essios - 51430 BEZANNES 03.26.36.36.00 reservation@trema.fr/ [www.trema.fr](http://www.trema.fr)

# NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 (portable : 112)  
Gendarmerie : 17    Beaumont ou Taissy : 03.26.03.92.40  
SAMU : 15 (portable : 112)  
ErDF : 0810.333.051  
Service de l'Eau : 0 800 88 993  
Tri Info : 03.26.02.90.90  
Transport à la Demande (CITURA): 09.69.39.29.20  
Mairie : 03.26.61.72.44



**IL FAUT 5 DONNS  
POUR SAUVER 1 VIE**

Don du Sang · Don du Sang

**MERCI  
AUX 61 DONNEURS  
DU SAMEDI 23 NOVEMBRE**

**MERCI DE NOUS RESTER FIDÈLE**

PROCHAINE COLLECTE

**SAMEDI  
17 MAI  
2014**

**DE 8H30 À 12H30  
PLACE DE LA MAIRIE**



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

**Merci à tous les commerçants qui nous prêtent leurs vitrines et comptoirs pour passer les informations de dernière minute.**

Des Informations, des idées, des critiques,  
des réclamations, des annonces,  
des suggestions, des remarques :  
Eric JUNIER : 03.26.61.70.56